

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 192 (Composition d'un conseil sanitaire).

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 septembre 1910

Numéro JO  
n° 167 du 01/10/1910

Date du numéro  
1 octobre 1910

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 ; Attendu que d'après les communications reçues du Conseil sanitaire d'Egypte, il résulte que de nombreux cas de choléra se sont produits sur divers points de l'Europe, particulièrement de la Russie.

**Vu** le rapport du Chef de service de Santé en date du 5 septembre 1910

**Vu** les décrets du 31 mars 1897, 31 juillet 1899 et 16 décembre 1909 portant règlement de police sanitaire

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1900 instituant un conseil sanitaire ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. —Siégeront comme Membres du Conseil sanitaire institué par arrêté du 28 mai 1900. Le Secrétaire général, président ; le Chef du Service de Santé ; le Chef des Travaux Publics, le Médecin chargé des arraisonnements, le Commissaire de l'Inscription maritime, le Chef du Service des Douanes, l'Agent de la Cie des Messageries maritimes, 2 Membres de la Chambre de Commerce à la désignation du Président, Emery, membre du Conseil d'hygiène, membres.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.